

LES MICHEL DE THARON ET DE GRILLEAU

UNE FAMILLE D'ANCIENS ARMATEURS NANTAIS

L'historien qui voudra, un jour, consacrer une étude d'ensemble à l'ancienne bourgeoisie nantaise et à ses familles marquantes dans le commerce terrestre et maritime, devra réserver une place de choix à la dynastie des Michel.

En nous penchant, en effet, sur la généalogie de cette famille et au fur et à mesure qu'elle se déroule à travers les années, nous la voyons se consacrer aux diverses professions qui ont souvent procuré à cette classe, sous l'Ancien Régime, richesse et honneurs. Et c'est ainsi que partis du commerce du drap au xvi^e siècle, puis de la banque au xvii^e siècle, les Michel se retrouvent au xviii^e dans les rangs des directeurs de la fastueuse Compagnie des Indes, nantis du titre de secrétaire du roi au Grand conseil et d'authentiques lettres de noblesse. Leur immense fortune leur permet de pousser leurs enfants dans des alliances avec la plus haute aristocratie du royaume jusqu'au moment où le grand drame révolutionnaire de 1789 mettra, comme pour bien d'autres, une pose à leur activité.

Pour mieux narrer leur histoire et faciliter le groupement des faits, nous nous proposons de considérer, au fur et à mesure qu'ils se livrent à ces divers métiers :

les Michel drapiers,
 — banquiers,
 — armateurs et négriers,
 — industriels,

et nous terminerons par un coup d'œil sur :
 les honneurs dont ils ont bénéficié,
 les terres qu'ils ont possédées,
 et les alliances qu'ils ont contractées.

Mais auparavant, quelques mots doivent être dits de l'origine de cette famille venue d'Ille-et-Vilaine à Nantes.

ORIGINES BRETONNES DE LA FAMILLE MICHEL

D'après Potier de Courcy (1) les Michel (de Nantes) seraient un rameau de la famille des Michel, sieurs de Bossacoulart (sur la paroisse de Bruc en Ille-et-Vilaine), rameau dont l'auteur serait :

Guillaume Michel, fils de Pierre, vivant en 1448, et de Jeanne Giffart, était frère juveigneur de Jean, sieur de Bossacoulart. Ce Guillaume, échanson de Catherine de Luxembourg (troisième femme du duc Arthur III), aurait été l'ancêtre de Louis Michel, procureur syndic des états de la Ligue à Vannes en 1592, lui-même donné comme auteur des Michel de Tharon et de Grilleau, établis à Nantes depuis au moins le xvi^e siècle jusqu'à la Révolution. Potier de Courcy se borne d'ailleurs à affirmer ce rattachement, sans nous en donner la preuve.

I. — LES MICHEL, DRAPERS

Quoi qu'il en soit, les Michel font leur apparition à Nantes dès la première moitié du xvi^e siècle, en la personne de JEHAN Michel, qui épouse, en 1547, Yvonne Mocquard,

(1) *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, tome II, p. 274.

dame de la Tortière, et meurt en 1576, laissant dix enfants, parmi lesquels :

François Michel, né le 15 juillet 1563, marchand de draps ; celui-ci eut un petit-fils, *François*, né en 1616, également drapier.

Par ailleurs, *Olivier* Michel (né en 1559), frère de *François*, eut un fils, *Pierre* (1597-1640) qui embrassa cette même profession pour élever ses douze enfants, parmi lesquels deux garçons continuèrent le commerce paternel, à savoir :

Olivier (1626-1688) et *Jean* (1634-1658).

Et ce furent avec eux les derniers représentants de la famille dans cette branche du négoce.

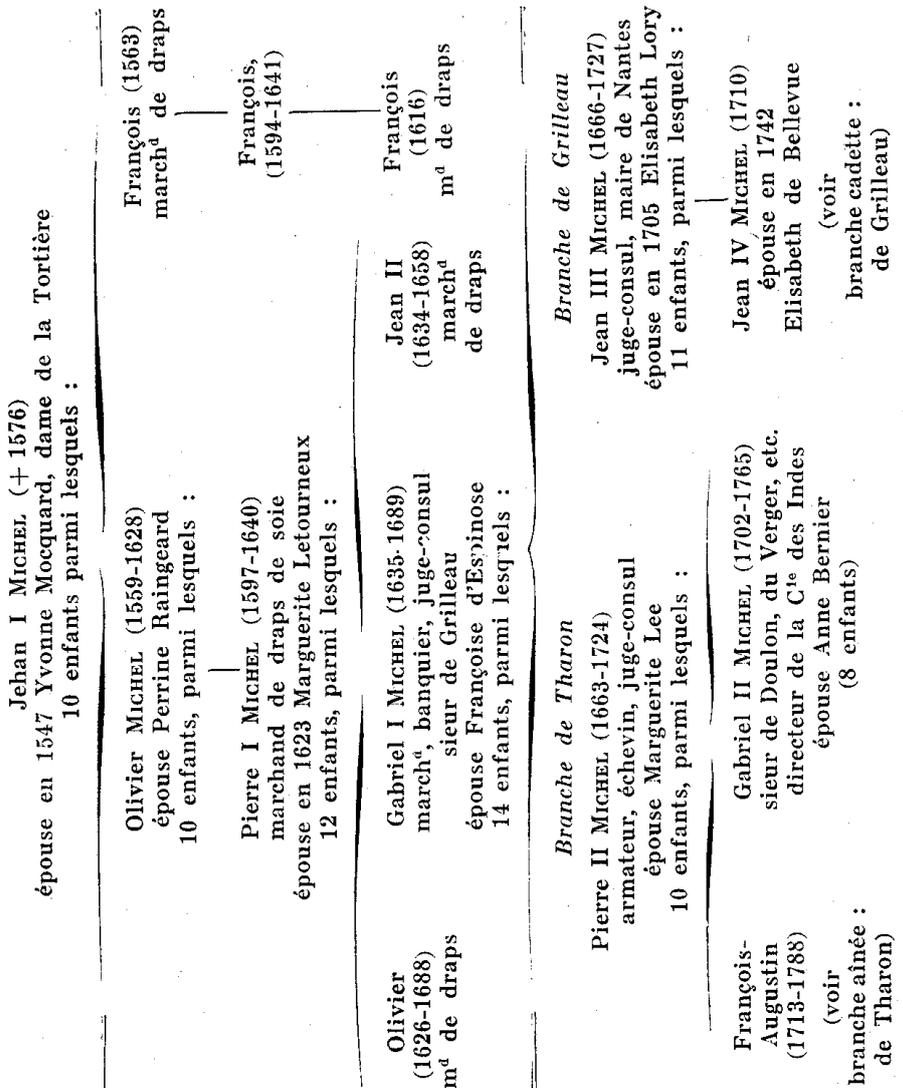
Les marchands de draps et soies constituaient d'ailleurs une corporation très importante et très ancienne ; elle était aussi la plus jalouse de ses prérogatives et de beaucoup la plus riche. Dans les six corps de métiers, le corps de la draperie occupait le premier rang ; au nombre de ses privilèges figurait le droit de porter le dais après les échevins sur la personne des rois, des reines et des légats, lorsqu'ils faisaient leur entrée solennelle dans la ville ; ils avaient aussi le grand honneur de complimenter les rois dans les événements d'importance. A Nantes, le commerce des drapiers était très florissant et formait une communauté avec laquelle il fallait compter.

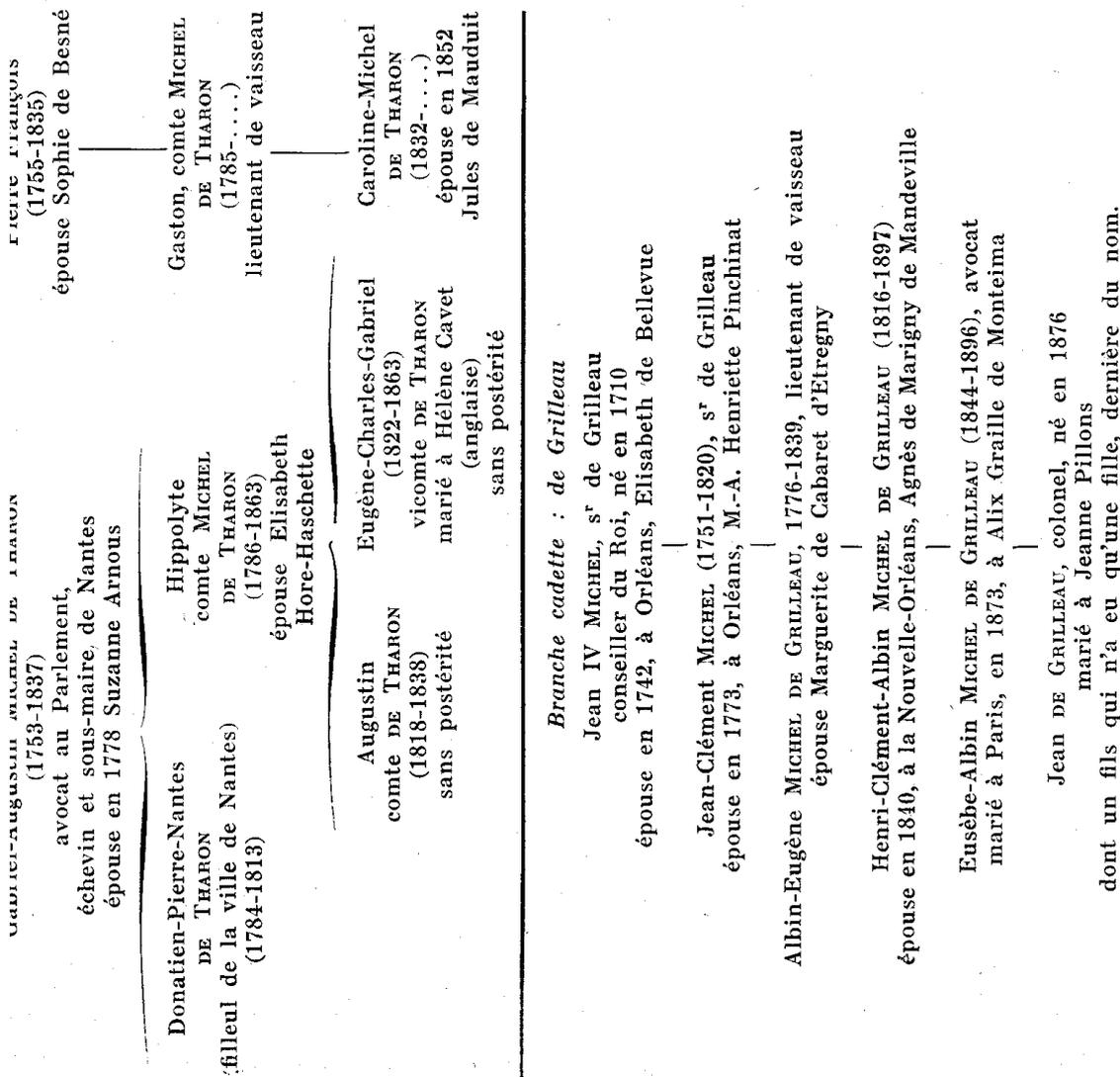
Voici, d'après Le Beuf, du *Commerce de Nantes*, quelques détails sur ce commerce à la fin du xv^e siècle :

« Le *drap d'or* se vendait 90 livres l'aune ; les qualités les plus inférieures ne valaient pas moins de 65 livres. Nos marchands le tiraient d'Italie ; on s'en servait pour faire des manchons, pour orner les épées des grands aux jours de cérémonies et pour décorer le siège des princes. Pour faire les broderies des robes et des écussons, on se servait de canettes de fil d'or et d'argent de Venise qui coûtaient 40 sous pièce ou 48 livres, la livre en poids.

« Le *drap d'écarlate* coûtait 20 livres l'aune ; deux aunes et demie suffisaient pour un habit de duc ou de baron. Les hermines et les fourrures, dont la consommation était fort grande au xv^e siècle, se payaient 10 livres la douzaine.

GÉNEALOGIE DES MICHEL





« Parmi les *étoffes de laine* dont les grands seigneurs faisaient usage, se trouvaient des draps de 15, 12, 10, 5 et 4 livres l'aune. Le bougran était très employé pour doublures ; la première qualité se payait 10 sous. Une étoffe, appelée blanchet, servait à habiller les pauvres aux enterrements ; elle coûtait 20 sous l'aune.

« En 1554, le commerce de la draperie roulait à Nantes sur environ 225 balles par an. »

II. — LES MICHEL, BANQUIERS

Quoique nous n'ayons pu trouver de précisions sur le chiffre d'affaires des Michel drapiers, il est à présumer qu'ils ne s'appauvrirent pas dans ce profitable commerce ; car nous les voyons, par la suite, se tourner vers les grandes affaires, qui exigent un gros apport de capitaux : la banque d'abord, ensuite l'armement.

Vers le milieu du XVII^e siècle, nous relevons, en effet, à Nantes, le nom de *Gabriel Michel* (1635-1687), sieur de Grilleau en Chantenay, banquier et juge-consul à Nantes. Il était le fils de Pierre surnommé, marchand de draps de soie, et le frère d'Olivier et de Jean, également cités et aussi marchands de draps. Il avait eu de son mariage, en 1661, avec Françoise d'Espinose (d'une notable famille originaire d'Espagne) 14 enfants dont 3 fils s'établirent aussi banquiers :

L'un à Paris : *Jacques*, né en 1669 et marié à Perrine Desclos de la Fonchais (de Rennes) ; et les deux autres à Amsterdam, à savoir : *Gabriel* (1672-1717) et *Paul* (né en 1673), marié à Anne Gobert. Ces trois fils n'ont pas été portés sur l'arbre généalogique.

Et c'est ainsi que le banquier de Paris était en relations d'affaires avec ses deux frères d'Amsterdam : à cette époque, les trafiquants de Nantes faisaient venir de Hollande la plus grande partie des marchandises nécessaires à la traite sur la côte d'Afrique. Gabriel Michel mourut à Amsterdam en 1717 ; mais fidèle à sa ville natale, son corps, suivant ses dernières volontés, fut ramené à Nantes où il fut inhumé en l'église Saint-Nicolas.

Par définition, la banque est le commerce de l'argent : ce mot recouvre des réalités assez différentes si on l'emploie au xvii^e ou au xx^e siècle. De nos jours, il correspond à des crédits en banque, garantis par l'encaisse or de l'institut d'émission, afin de pouvoir solder en numéraire les règlements internationaux des échanges de marchandises et de services. Les dépôts, chèques, virements et papiers de crédit sont les procédés de paiement compris sous ce terme générique d'argent. Autrefois, l'argent était entendu dans son sens originel élargi : presque toutes les pièces de monnaie étant faites de métal blanc, l'argent désignait les espèces. Dans les cités ensoleillées de l'Italie méridionale, une table sur deux tréteaux, des piles d'or et d'argent, un registre constituaient tout l'attirail du changeur installé à son banc. De là le terme de banquier. Quand un changeur indélicat décampaît avec les écus de ses clients, ceux-ci épuisaient leur colère sur le matériel abandonné ; il y avait rupture de bancs, banqueroute.

L'industrie de la banque est apparue en France du jour lointain où les besoins des échanges, concentrés surtout dans les foires et les ports, ont exigé la manipulation de monnaies très diverses par leur origine, leur titre, leur aloi : trafic important sans doute par la variété des espèces, chaque principauté frappant les siennes.

La finance moderne a précisément accusé sa physiologie propre dans la mesure où, se détachant de la monnaie purement métallique, elle a établi un trafic régulier des créances de sommes d'argent. Le prêt à intérêt et le billet de banque ont été les pièces maîtresses, la clé de voûte de cette économie nouvelle. La banque d'émission a été ainsi le centre et le point d'appui de toutes les autres banques.

Quant à la ville d'Amsterdam, comme toutes les grandes villes commerçantes, elle accueillait alors des ressortissants de tous les pays, mais principalement des juifs : c'est pourquoi on l'appelait parfois la nouvelle Jérusalem, en raison du grand nombre de juifs expulsés d'Espagne ou des Pays-Bas espagnols qui y faisaient des affaires. Mais, aux postes essentiels demeurait l'aristocratie des grands marchands à la mine austère qui, dans les coffres de leurs

maisons accumulaient les métaux précieux, les riches étoffes et se faisaient peindre le plus souvent en groupes ou en confréries par des peintres qui deviendront illustres (1).

C'est dans cette ville, grand centre d'affaires, que Gabriel Michel, marchand et banquier, travailla, sans doute avec énergie, en liaison avec son père banquier à Nantes, à accroître la fortune familiale.

III. — LES MICHEL, ARMATEURS

Vers la fin du XVII^e et le début du XVIII^e siècle, l'armement nantais avait déjà pris l'essor qui devait le mener à une si haute prospérité. La profession d'armateur était, non seulement lucrative, mais honorifique et menait souvent à l'anoblissement, avec tous les avantages qu'il comportait à cette époque.

Aussi les nouvelles générations des Michel n'hésitèrent pas à y risquer les capitaux acquis dans le drap et dans la banque, et c'est précisément *Pierre Michel* (1663-1724), fils aîné du banquier parisien, Gabriel Michel, sieur de Grilleau, qui semble avoir été le premier armateur de la famille. Après lui, nous relevons surtout Gabriel, son fils (1702-1765), qui en fut l'une des personnalités les plus marquantes ; puis le frère de ce dernier, François-Augustin (1713-1788) qui, en 1752, devait contracter alliance dans l'armement nantais en épousant Perrine de la Villestreux dont l'hôtel, place de la Petite-Hollande, reste le témoin des splendeurs disparues.

Nous avons relevé parmi les nombreux bateaux ayant appartenu à la maison Michel, quelques armements ainsi que dans les registres de l'Amirauté, déposés aux archives départementales de la Loire-Atlantique.

Les débuts, vers 1700, paraissent avoir été modestes ; à cette époque, Michel (sans doute Pierre Michel), en association avec le sieur Piou, armait soit pour la Martinique, soit pour les bancs de Terre-Neuve, deux petits bateaux : le *Michel* et le *Saint-Nicolas*, chacun de 100 à 150 tonneaux,

(1) *Histoire du commerce*, tome IV, p. 175, par Lacour-Gayet.

avec à bord quinze matelots et quelques mousses, et armés de quelques canons. Plus tard, surtout avec Gabriel et Augustin Michel, vinrent les gros armements, dont on peut faire trois catégories d'après leur nature : les uns pour le compte de la Compagnie des Indes ; les deux autres pour celui personnel des Michel et affectés soit à des voyages à l'île Bourbon, soit au trafic négrier sur la Côte d'Ivoire, avec escale à Saint-Domingue et à la Martinique.

Parmi les premiers nous relevons de belles unités telles que :

l'*Aigle*, armé à Nantes, le 2 août 1734, faisant 280 tonneaux et monté par 33 hommes ;

la *Bagatelle*, armée à Nantes le 14 juin 1747, pour aller au Cap. Du port de 60 tonneaux, armé de 4 canons et monté par 21 hommes, ce bâtiment fut pris par l'ennemi le 10 septembre 1747 (guerre de Succession d'Autriche) ;

l'*Espérance*, armé à Nantes le 21 février 1748, pour aller à Lorient et aux Indes ; du port de 900 tonneaux, armé de 30 canons et monté par 137 hommes ;

le *D'Argenson*, armé à Nantes, le 15 novembre 1748, aller aux Indes.

Dans l'armement personnel des Michel se détachent :

en 1747, le *Modeste*, capitaine Jean-François Thiercélin (de la notable famille si bien mise en relief par La Nicollière-Teijeiro, dans son livre consacré aux corsaires nantais). Ce bâtiment de 500 tonneaux, parti de Nantes le 14 janvier 1747 avec 22 canons et 97 hommes d'équipage pour les îles Bourbon, était pris par les Anglais à la fin de juin 1747 ;

la *Ville-Flix*, de 700 tonneaux, armé le 17 octobre 1746 pour l'île Bourbon et monté par 107 hommes, avec 22 canons ;

en 1748 : le *Mascarin*, de 700 tonneaux, armé le 5 janvier 1748 pour les îles de Bourbon et de France et monté par 110 hommes avec 26 canons ;

en 1754 : le *Duc de Chartres*, de 600 tonneaux, en association avec Grou.

Quant à l'armement négrier de Michel, nous allons le retrouver bientôt.

A partir de 1748, les firmes à noms complexes apparaissent de plus en plus ; la plus fameuse est *Michel et Grou*, constituée par la fusion de ces deux armements déjà notoires. C'est qu'au lendemain de la paix d'Aix-la-Chapelle, la mode est à la constitution de firmes beaucoup plus puissantes que jadis (1), et souvent nées de la réunion de plusieurs anciennes maisons. « Les noms qui reviennent le plus souvent, dit M. Gaston Martin, sont ceux de Walsh, puis de Michel et Grou qui ont une flotte commune, tout en continuant d'armer d'autres vaisseaux séparément. »

Mais voici que les désastres de la guerre de Sept Ans (1756-63) amènent à Nantes le marasme économique et la liquidation de maisons d'armement. Disparaissent alors des déclarations les firmes Michel et Grou, Walsh et C^{ie}, Trochon de Loriane, Desridelières-Leroux, Rollet du Challet, etc. Les Walsh, devenus comtes de Serrant, se retirent définitivement sur leurs terres d'Anjou et les Trochon de Loriane entrent dans les offices.

En tout cas, ces armateurs se retiraient, en général, après fortune faite ; nous possédons, en effet, un certain nombre de rôles de capitation entre 1730 et 1760 tant aux archives départementales que communales ; ils permettent de suivre la progression des capitations, et donc des fortunes, d'un certain nombre d'armateurs, dont les Michel.

Nous ne résistons pas au plaisir de terminer ce paragraphe en reproduisant le passage suivant si évocateur (2) qui situe les Michel dans le cadre qui était le leur à cette époque : « L'heure de la Bourse vient de sonner ; de tous les hôtels qui l'entourent, en particulier de ceux de l'île Feydeau, on voit converger vers elle, non sans une certaine solennité, ces importants personnages (les armateurs de la Fosse) appuyés sur leurs hautes cannes à pomme d'or. Ils y forment un groupe à part, ne se mêlant jamais, que lorsque les affaires l'exigent, aux autres négociants qui ne les abordent qu'avec les marques d'un profond respect. Ce n'est pas, du reste, en négligé comme aujourd'hui qu'ils s'y présentent, mais en grande toilette de ville, coif-

(1) Gaston Martin : *L'ère des négriers*.

(2) Tiré de la brochure de Francis Lefeuve : *Souvenirs nantais et vendéens*.

fés, poudrés, en habit de soie de couleur sombre ou tendre suivant la saison, en longue veste, gilet et culotte également de soie, bas blancs, et souliers à large boucle d'or ou d'argent. Ils portent l'épée au côté, privilège nobiliaire, mais intelligemment accordé par les ordonnances de Louis XIV aux armateurs qui font le commerce d'outremer. Ce qu'il faut admirer le plus, c'est la finesse et l'éclat de leur linge. On avait remarqué que l'eau des sources montagneuses de Saint-Domingue lui donnait une blancheur bien plus grande que celle de nos rivières de France. Quoi de plus simple que de l'y envoyer lessiver et voire même celui de tout le ménage, quand on a à sa disposition des navires périodiquement en partance ? Jugez de la quantité qu'il en fallait et si c'était trop pour le loger, de toutes ces grosses armoires en acajou massif que possédait alors toute bonne maison ! J'ai connu des familles irrémédiablement ruinées par l'affranchissement de Saint-Domingue, qui possédaient encore plus de cent paires de draps, débris de leur splendeur passée.

« Mais la Bourse se ferme et un à un ou par petits groupes, on voit rentrer nos négociants dans leurs fastueux hôtels. C'est suivant leurs goûts et leurs besoins que la plupart d'entre eux ont fait construire ces belles maisons auxquelles sont restés attachés leurs noms et que notre ville montre encore avec orgueil aux étrangers comme spécimen de la belle architecture du XVIII^e siècle. Citons au hasard les maisons Villestreux, Grou, Deurbroucq, Chaurand, Bouteiller et le fameux Temple du Goût. Mal distribuées peut-être au point de vue du confortable tel que nous le concevons de nos jours, elles possédaient des salons vastes et spacieux, aménagés avant tout pour la grande réception. »

La traite des nègres

Figurant avec les Montaudoins parmi les armateurs les plus en vue de la Fosse, les Michel devaient être presque fatalement amenés à se livrer à la traite des nègres, restée si célèbre dans les fastes de la marine de commerce nantaise. D'après les chiffres fournis par le Père Dieu-

donné Rinchon (1), les armements négriers de Nantes de 1713 à 1792 représenteraient 1.313 bateaux, ayant ramené 263.949 captifs.

De 1749 à 1755 seulement — période pendant laquelle la traite fut particulièrement florissante entre les deux guerres de Succession d'Autriche et de Sept Ans — F.-Augustin Michel, associé à Guillaume Grou, totalise une trentaine d'armements, ayant ramené plus de dix mille bois d'ébène, soit une moyenne d'environ 1.500 nègres par an sur une période de sept ans. On trouve dans l'ouvrage précité du P. Rinchon la liste complète année par année de ces armements.

Les voyages de ces bâtiments ne furent pas toujours exempts de péripéties : tel celui du navire *Le Cerf*. Le 6 janvier 1751, l'état-major de ce navire déposait à Saint-Paul-de-Loango une plainte ainsi libellée :

« Nous, officiers majors et maritimes (*sic*) du navire *le Cerf*, de Nantes, appartenant à MM. Grou et Michel, certifions que le 6 juin 1750, ayant mouillé dans la rade d'Annamabou, Côte d'Or, dans l'intention d'y faire la traite, nous y avons trouvé trois navires de Nantes, à savoir *les Deux Frères*, capitaine d'Embroust, *la Biche* (2), capitaine Chapelain et *l'Aigle* (3), capitaine Charlery ; et 15 bâtiments anglais, tant trois-mâts que senauts, brigantins et bateaux qui, pendant la journée, ont tiré sur nous ainsi que sur les autres navires français, pour nous empêcher de traiter. Le lendemain, 7 juin, nous avons appareillé pour nous mettre hors de la portée de leurs canons, à l'exception de *l'Aigle*, capitaine Charlery. Le même jour, sur les deux heures après midi, les Anglais ont armé deux bateaux et un brigantin (4) pour nous chasser des lieux. Voyant que nous n'étions pas en état de résister à leurs forces, nous avons de nouveau levé l'ancre et fait route pour Missam. Les Anglais, voyant que M. Charlery n'appareillait pas, se sont rapprochés de lui et tous les trois

(1) *Le trafic négrier nantais*, tome I, Paris, 1938.

(2) *La Biche* appartenait aussi à Grou et Michel.

(3) *L'Aigle* appartenait à Augustin de Loynes, sieur de la Bouffetière, en Ligné.

(4) *Brigantin* : navire à 2 mâts (mât de misaine et grand mât), portant chacun des huniers carrés.

ensemble lui ont livré combat. Charlery, étant à pic (1), s'est défendu pourtant une demi-heure ; mais voyant que ces navires faisaient manœuvre pour le mettre entre deux feux, prit le parti de couper son câble et de se battre à la voile en fuyant, jusque sur les 5 heures du soir où les Anglais ont cessé le feu et ont viré de bord pour rentrer à Annamabou. Ce que nous certifions véritable. — A bord du *Cerf*, en rade de Saint-Paul, le 6 janvier 1751. »

C'est à la suite de cette plainte que fut décidée l'expédition que commandait le chevalier de Glandèves. Elle se rendit au Cape Coast où elle envoya à terre le marquis de Fréville, porteur d'une sorte d'ultimatum. C'est de l'insuccès de cette démarche que le chef d'escadre rendit compte à M. de Puyzieulx, en lui remettant la réponse extrêmement sèche et négative du gouverneur anglais par intérim du Cape Coast. La diplomatie de Louis XV était alors à la période des concessions continues. Elle n'insista pas davantage et la rade d'Annamabou demeura fermée au commerce français.

Autre mésaventure arrivée en 1752 au capitaine de la *Biche*, du port de Nantes. Ce petit bateau de 60 tonneaux avait été confisqué par les Espagnols et emmené dans un port de la partie espagnole de Saint-Domingue ; le capitaine assure que tout l'équipage fut fort maltraité et que les Espagnols ont donné la question au sieur Valendres (Antoine), de Nantes, « pour lui faire découvrir où était l'argent de la cargaison ». Bref, l'embargo dura un mois et ne fut levé que contre une rançon de 2.500 livres. Peut-être serait-il plus exact de parler d'amende : la *Biche* semble bien, en effet, avoir essayé d'introduire des nègres dans la partie espagnole de Saint-Domingue et s'être ainsi livrée à ce commerce interlope que les négociants français réprouvaient fort quand il s'exerçait à leur préjudice, mais qu'ils ne se gênaient pas de pratiquer au détriment de leurs voisins.

Car, si la traite est un commerce lucratif, qui enrichit armateurs et capitaines, il ne faut pas oublier que ce

(1) *A pic* : position verticale de la chaîne d'une ancre au moment où celle-ci est sur le point d'être « dérapée », c'est-à-dire arrachée du fond.

métier impose le plus dangereux de tous les voyages au long cours. Outre le risque de maladies, accru par l'entassement des nègres à bord, il faut mentionner les attaques à terre des indigènes, les révoltes des captifs à bord et les coups de main des pirates. C'est ainsi qu'en janvier 1753, *Charles* (200 tonneaux), appartenant à Michel et Grou, attaqué par un forban d'accord avec 250 nègres, dut s'échouer en face de Quetta et ne fut sauvé que par l'arrivée d'autres navires.

De même, en juillet 1788, *l'Augustine* de 55 tonneaux et monté par 11 hommes, fut enlevée par les noirs entre Angola et Saint-Domingue.

Ces risques n'étaient malgré tout pas assez grands pour ralentir en quoi que ce soit le trafic, eu égard aux gros bénéfices que l'on pouvait en retirer. D'après Gaston Martin, en effet (1), on peut affirmer qu'entre 1750 et 1756 le prix d'achat d'un nègre n'excédait pas 300 livres en marchandises et, à la revente — à Saint-Domingue ou à la Martinique — une moyenne de 1.000 livres. Ces ventes se réglaient, en général, en denrées des îles : sucre, café, coton, indigo, selon les cours des mercuriales au jour de la livraison.

Ce mode de paiement avait l'avantage de permettre son chargement de retour au négrier, en lui évitant la lourde perte d'un voyage sur lest. Il y avait ainsi double profit : à Saint-Domingue, par la vente des nègres ; et au port de retour définitif, par la revente des marchandises des îles.

La Compagnie des Indes

Ce tableau de l'activité de la famille Michel au XVIII^e siècle ne serait pas complet si l'on ne mentionnait pas la participation prise par l'un de ses membres, et non des moindres, à la marche de la Compagnie des Indes. Je veux parler de *Gabriel Michel* (1702-1765). Celui-ci fut particulièrement chargé d'honneurs : seigneur de Doulon, le Verger, Chamballon, etc., il fut l'un des directeurs de la Compagnie des Indes, secrétaire du Roi au Grand Conseil,

(1) *O. c.*, p. 128 et 133.

gentilhomme de la chambre du roi Stanislas de Lorraine et trésorier général des fortifications et de l'artillerie de France. Anobli par lettres du 8 octobre 1747 et marié à Nantes le 17 juillet 1725 à Anne Bernier, il en eut huit enfants, dont deux filles, au sujet desquelles nous reviendrons plus loin. Lacour-Gayet écrit ceci (1) :

« Sous le règne de Louis XV, après la chute de Law, la Compagnie des Indes, sous l'impulsion de six, puis de huit directeurs (au lieu de 20 au temps de Law), nommés par les actionnaires et contrôlés par les commissaires du Roi, la Compagnie était repartie pour une nouvelle carrière. Elle avait renoncé à son privilège pour les îles et les territoires d'Amérique, sauf pour le Canada. Elle conservait son monopole sur Québec, au Sénégal et en Guinée, à l'île de France et à l'île Bourbon, à Moka, Canton et dans les établissements de l'Inde. Dans chaque pays, elle avait un gouverneur assisté d'un conseil et disposait de forces militaires distinctes de celles du Roi et recrutées un peu partout ; aux Indes, un gouverneur général et un conseil supérieur coiffaient des gouverneurs et des conseils locaux.

« La Compagnie exportait aux Indes et en Extrême-Orient des vins, des eaux-de-vie, des draps, du fer, de la verrerie, de la petite métallurgie. Elle importait toutes sortes d'épices, des toiles des Indes, des soieries, du thé, de la porcelaine, des plumes d'autruche, des dents d'éléphant, etc. Elle entretenait, en outre, un trafic actif entre ses divers établissements et les pays de leur voisinage.

« La plus grande prospérité de la Compagnie des Indes paraît se situer aux environs de 1740, où ses bénéfices atteignirent 8 millions de livres. Les actions cotées à 630 livres en 1725 étaient montées à 2.316 livres en 1740. »

« Michel prit ses fonctions de directeur en 1749, au lendemain du traité d'Aix-la-Chapelle, signé en 1748.

« Les relations des deux Compagnies rivales de France et d'Angleterre, écrit M. Henry Weber (2), étaient alors rétablies comme s'il ne s'était rien passé entr'elles. Mais, en vérité et bien que ce fût le but poursuivi, on ne pouvait

(1) *Histoire du commerce*, tome IV, p. 253.

(2) Thèse de doctorat intitulée *La C^{ie} française des Indes (1604-1785)*, Paris, 1904.

ainsi effacer le passé. Entr'elles, la mésintelligence était définitive ; la lutte reprendrait infailliblement à la première guerre en Europe et la paix elle-même devait être troublée par une réciproque animosité. Le renvoi de Duplex (octobre 1754), après le désastre de Trichinopoli (1752), marque douloureusement cette période d'entre deux guerres. La guerre de Sept Ans et le traité de Paris (10 février 1763) qui la conclut, devaient consacrer son abaissement définitif devant l'Angleterre ; de son domaine, elle ne conservait plus que des débris et six ans après que le retour de la paix lui eût rendu sa liberté d'action, son privilège était suspendu par le gouvernement royal et sa chute ainsi suivait de près celle de l'empire colonial qu'elle s'était trouvée incapable de défendre (arrêt du Conseil du 13 août 1769). »

Gabriel Michel, on le voit, eut à exercer ses fonctions de directeur pendant une période fort mouvementée de l'histoire de la Compagnie ; et « il se trouva en particulier en butte, dit Weber, ainsi que ses collègues, aux attaques des économistes dits « physiocrates », dont le porte-parole, M. de Gournay, intendant général du commerce, rédigea en 1755 un mémoire qui concluait à liquider le commerce et les dettes de la Compagnie et à déclarer le trafic de l'Inde ouvert à tous. Dans ce mémoire, il notait, entr'autres choses, que les directeurs, au lieu de s'occuper uniquement du bien des affaires générales, se livraient au négoce pour leur compte et remplissaient leur charge avec négligence. En outre, ils ne s'entendaient pas sur les besoins actuels de la Compagnie et sur les moyens d'y pourvoir. MM. Gilly et de Verzure les estimaient, en effet, à 32 millions, et MM. Claessen et Michel à 60 millions. Les uns proposaient un emprunt perpétuel, les autres un emprunt viager ou une loterie, ou encore le doublement du chiffre des actions ». Gournay estimait tous ces moyens dangereux. La Compagnie était d'ailleurs devenue une assez grande malade : les guerres maritimes ou coloniales l'avaient à demi ruinée ; elle avait perdu de nombreux navires et de multiples cargaisons. En 1745, elle n'avait pas payé de dividendes aux actionnaires et ses actions, qui avaient été cotées 2.100 livres en 1743, tombèrent à 725 livres en 1762.

La guerre de Sept Ans, qui s'était ouverte en 1756, avait fait perdre à la Compagnie une grande partie de ses comptoirs et quelques-uns de ses commerces traditionnels, comme celui des castors et des nègres. Il lui fallut de surcroît amortir les dépenses considérables de la guerre aux Indes, et elle s'y efforçait de diverses manières quand l'offensive des économistes se développa contre elle. »

Gabriel Michel cessa ses fonctions un an avant sa mort, en 1764, au lendemain du désastreux traité de Paris de 1763 ; la Compagnie ne dura que quelques années après lui, jusqu'à l'arrêt du Conseil du 13 août 1769 qui la suspendit pour n'être rétablie par Calonne qu'en 1785 (arrêt du 14 avril 1785) jusqu'à sa suppression définitive par la Convention (décret du 8 octobre 1793).

En fait, le monopole de la Compagnie des Indes fournit pendant la plus grande partie du siècle, le marché français des productions de l'Asie. C'est donc à juste titre qu'après la mort de Gabriel Michel, on trouve ces lignes élogieuses sur son compte dans la *Description de la ville de Nantes*, par Greslan, Hubelot et D... (1766) (1) : « La famille de Gabriel Michel, mort dernièrement à Paris, avec la réputation d'un des plus habiles négociants de France et qui traitait le commerce en grand et vrai politique, a également produit de grands hommes de commerce dans le siècle précédent et dans celui-ci. Plusieurs frères de ce nom, établis à Paris, en Hollande et deux autres à Nantes, ont donné successivement des preuves de leur grande capacité pour le commerce, surtout dans un temps qu'il n'existait encore en France que comme au berceau. Tout le monde sait que Gabriel Michel, depuis son séjour à Paris, fut longtemps directeur de la Compagnie des Indes : c'était l'un des plus grands travailleurs de cette Compagnie, soutenue et protégée par le ministère. On le consultait souvent sur des matières importantes relatives au commerce des colonies françaises, qu'il fit toujours et à celui des Indes dont il dirigeait en partie les opérations. »

Gabriel Michel ne fut pas le seul de sa famille à collaborer à la Compagnie des Indes : son cousin germain, Jacques-Christophe, fut subrécargue de cette même Compa-

(1) Dugast-Matifeux, *Nantes ancien*, p. 501.

gnie et *François-Augustin* (1713-1788), son correspondant et son agent à Nantes. Ce dernier (auteur de la branche de Tharon) et qui avait épousé, le 23 mai 1752, à Saint-Nicolas de Nantes, Julie-Perrine de la Villestreux, était armateur, secrétaire du roi et juge-consul. Il habitait le bel hôtel de la Villestreux et fut le grand-père de Donatien-Pierre-Nantes Michel, filleul de la ville de Nantes (1).

Son activité, comme agent de la Compagnie, est attestée par divers documents et notamment sous la cote C 422 des Archives municipales de Nantes (1760-1762), où est relaté un procès entre la ville de Nantes et la Compagnie des Indes au sujet de la perception des droits dûs sur les marchandises introduites par les navires de la Compagnie, procès paraissant s'être terminé par une transaction.

Il existe aussi aux Archives nationales, dans le fonds Colonies E-311 (1775-1777), un dossier au nom de Michel (sans prénom), premier commis, puis chef du bureau des îles de France et de Bourbon et de l'Inde.

Nous ne pouvons clore ce paragraphe sans dire un mot des *ventes de marchandises* amenées à Nantes par les bateaux de la Compagnie des Indes. Ces ventes furent particulièrement actives de 1723 à 1733, date à laquelle elles furent transférées à Lorient, malgré les protestations des Nantais qui en tiraient une prospérité incomparable par l'entretien de petits métiers gravitant autour des ventes et par la naissance de nouvelles industries.

Au début du XVIII^e siècle, dans les maisons achetées par la Compagnie en 1709 à Chézine, furent établis des magasins entrepôts, bientôt trop petits, et hangars de planches provisoires, manquant d'étanchéité et de sécurité. Ce fut en 1726 seulement que l'on chercha à remédier à ces inconvénients en commençant, au port d'Estrées, la construction d'un vaste entrepôt qui devait rester longtemps un chantier. Une salle cependant fut rapidement achevée ; elle servit aux ventes de la Compagnie avec une tribune au fond et des bancs devant la tribune, suivant la description qu'en fit en 1732 le subdélégué de Nantes (2).

(1) Bernard Roy, Société archéologique de Nantes, bulletin de 1941, p. 13.

(2) Sée et Vignols, *les Ventes de la C^{ie} des Indes à Nantes*, dans la Revue de l'Histoire des Colonies françaises 1925, 1^{er} trimestre.

Les vaisseaux de la Compagnie rapportaient de l'Inde des étoffes de toutes sortes (cotonnades blanches et indiennes peintes), du salpêtre, du poivre, des bois de sampan et bois rouges.

D'après l'abbé Morellet, dans la période de 1725 à 1736, la Compagnie acheta dans l'Inde des marchandises pour une somme de 50.980.000 livres qui furent revendues en France 99.981.000 livres, soit avec un bénéfice de près de 100 %. Le chiffre d'affaires ne devait faire que diminuer dans la suite, surtout pendant la guerre de Sept Ans. Le commerce de la Chine était aussi très important ; les principaux articles que la Compagnie tirait de Chine étaient : la soie, les soieries, les porcelaines, le thé (cet article devait gagner de plus en plus d'importance) ; venaient ensuite le cuivre, les ouvrages de laque, le camphre, le sucre candi. De 1725 à 1736, la Compagnie acheta en Chine pour 9.272.000 livres de marchandises qu'elle revendit 18.961.000 livres, soit avec un bénéfice de 104 %.

On comprend dès lors que les ventes ainsi effectuées en France — à Nantes, puis à Lorient — représentaient un trafic considérable qui jouait un rôle notable dans le commerce extérieur de la France. Ces ventes, faites à la criée, attiraient, en concurrence avec les Nantais, un grand concours de marchands de Paris, Orléans, Lyon, Tours, Saint-Malo : des juifs, des étrangers représentés par leurs compatriotes résidant à Nantes (Hollandais, Espagnols notamment).

A sa mort, Gabriel Michel laissait, avons-nous dit, entr'autres enfants de son mariage avec Louise Bernier, deux filles : Henriette-Françoise et Gabrielle-Augustine, dont la destinée fut particulièrement mouvementée.

Henriette-Françoise (1738-1794), née et baptisée à Saint-Nicolas de Nantes, le 18 octobre 1738, épousa, le 14 juillet 1757, Jacques-Ange, marquis de Marbeuf (1726-1789), maréchal de camp, gentilhomme de la Manche du Dauphin (1), fils de Claude-François-Marie, marquis de Mar-

(1) Les gentilhommes de la Manche étaient des gardes du corps plus intimes encore que les autres qui, à l'église, aux cérémonies, etc., en hoqueton blanc (veste des hommes d'armes), étoilé de papil-

beuf, président à mortier au Parlement de Bretagne et de Marie-Anne de Kerouzy. Elle devait mourir à Paris sur l'échafaud, le 5 février 1794, sans laisser de postérité. Domiciliée au château de Champs (Seine-et-Marne), résidant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 47, elle était veuve et âgée de 55 ans lorsqu'elle fut traduite devant le tribunal révolutionnaire, condamnée à mort et exécutée le 5 février 1794, « comme convaincue d'avoir désiré l'arrivée des Prussiens pour qui elle conservait des provisions, en vue de quoi elle avait semé de la luzerne au lieu de blé dans ses champs (1) ». C'est à elle qu'appartenait le fameux jardin Marbeuf des Champs-Élysées, jardin qui fut déclaré propriété nationale et qui passa aux mains d'un entrepreneur de fêtes.

L'autre sœur se nommait *Gabrielle-Augustine* (1744-1794) ; née en Saint-Nicolas de Nantes le 6, et baptisée le 7 juin 1744, elle avait épousé, le 28 février 1762 (le contrat fut signé à Versailles en présence du roi), François-Gaston, marquis puis duc de Lévis-Ventadour (1720-1787), maréchal de France, le 13 juin 1783, et duc de Lévis le 24 avril 1784, fils de Jean-Louis de Lévis, baron d'Ajac et de Jeanne-Marie de Maguelonne. Elle ne fut pas plus heureuse que sa sœur : elle était également veuve et âgée de 50 ans quand elle mourut à Paris sur l'échafaud révolutionnaire, le 10 juillet 1794, en même temps que deux de ses filles, la comtesse de Vintimille, âgée de 28 ans, et la marquise de Bérenger, âgée de 27 ans. Elle laissait, en outre, un fils Gaston, duc de Lévis (1764-1830) et une fille, Gabrielle-Augustine-Françoise, mariée au marquis de Spinola, ministre de la république de Gênes à Paris.

IV. — LES MICHEL, INDUSTRIELS

Pour terminer ce tableau des activités des Michel avant la Révolution, il nous reste à dire un mot de leur inter-

lottes d'or et d'argent, ayant en mains leur pertuisane damasquinée, étaient toujours debout et tournés vers le Roi (ou le Dauphin) pour avoir de toutes parts l'œil sur sa personne (Taine, *l'Ancien Régime*, p. 120).

(1) Levot : *Biographie bretonne*, tome II.

vention dans l'industrie, qui commence à prendre une place de plus en plus grande dans l'économie française à partir du XVIII^e siècle. Dans son étude (1) sur René Montaudoin, armateur et négrier nantais (1673-1731), André Perret relate qu'en octobre 1719, Michel — vraisemblablement Jean-Michel de Grilleau (1666-1727) — en compagnie de Laurencin, Montaudoin et quatre autres notables, fonda dans une des tours de la Porte Poissonnière, une succursale de l'asile du Sanitat, la maison de la Providence. Cet établissement, soutenu uniquement par la générosité des fondateurs, occupa pendant un an les pauvres étrangers de passage et les jeunes vagabonds, à filer du coton. Par ailleurs, selon un acte d'association de 1718, Laurencin, Montaudoin, Michel et Thiercelin font élever les constructions nécessaires dans un pré situé hors de la ville, en haut du Bignon-Lestard (c'est-à-dire rue de Gigant actuelle) aux fins d'y établir une manufacture pour leur compte personnel. L'affaire prospère rapidement et, à partir de 1729, les bâtiments sont agrandis. Particularité de l'entreprise : tous les ouvriers y sont logés. Une centaine de métiers, en activité sans relâche, occupent mille personnes et produisent pour une somme annuelle de 5 à 600.000 livres de cotonnades, canevas, fils et toiles de coton. Fondée par un groupement de capitaux, l'affaire est divisée en parts qui feront l'objet de transactions. La *grande manufacture de cotonnades* — c'est ainsi que la nomment les Nantais — est déjà de la grande industrie et une création originale ; elle devait subsister jusqu'en 1787. L'exemple donné par Montaudoin, Michel et C^{ie} ne tarda pas à être suivi ; quatre nouvelles manufactures de cotonnades furent successivement créées : Coste du Bignon, en 1737, Dutertre et Banville vers 1750, René Métezeau en 1755, Langevin en 1769. Ainsi, le coton, presque exclusivement de consommation intérieure, ne donnait que des chiffres très faibles à l'exportation : conséquence à la fois de la concurrence britannique et de la demande du marché intérieur, nos manufactures, locales ou parisiennes, suffisant à absorber le stock, du reste modérément élevé, de ce produit.

(1) Bulletin de la Société archéologique de Nantes de 1949.

V. — HONNEURS, TERRES, ALLIANCES

Ainsi que le remarque justement M. du Halgouët (1), à cette époque le succès s'affirme ordinairement par des acquisitions d'offices et de terres qui confèrent la noblesse, terme suprême de l'ambition de la bourgeoisie. Et le *cursum honorum* de celle-ci est marqué par les étapes suivantes : le tribunal consulaire, l'échevinage, la charge de secrétaire du Roi.

A) La Noblesse

La noblesse avait déjà été sollicitée du roi et obtenue par Gabriel Michel en octobre 1747 (2). Il est intéressant de reproduire *in extenso* sa demande d'anoblissement du 8 octobre 1747 qui est une sorte de résumé de son activité :

« Le sieur Gabriel Michel, négociant à Nantes, supplie très humblement Sa Majesté de lui accorder des lettres de noblesse. Il est l'aîné d'une ancienne famille de négociants qui s'est toujours distinguée dans le commerce maritime et qui a établi *plusieurs maisons de négoce* en Espagne, en Hollande, à Hambourg, aux îles Françaises et dans plusieurs villes du royaume. Il fait lui-même, depuis de longues années, des *armements nombreux et considérables* tant pour la *traite des noirs en Afrique* que pour les colonies de l'Amérique. Sans cesser ses armements de commerce, lorsque la guerre est survenue, il en a fait *plusieurs en course* contre les ennemis pour exciter ces sortes d'expéditions à Nantes où l'on n'était point dans l'usage d'en faire.

« Il a fait plusieurs expéditions importantes pour le service et à la satisfaction de la *Compagnie des Indes*, dont il remplit depuis longtemps la correspondance avec l'approbation des Commissaires du Roi et des Directeurs.

« Lorsque Sa Majesté a eu besoin de navires particuliers, il a fourni les siens avec un zèle détaché de tout intérêt et s'est toujours prêté avec empressement à tous

(1) *An temps de St-Dominique*, Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, tome XXII, 1942, p. 33.

(2) Archives nationales, Marine, C7208, dossier Gabriel Michel.

les arrangements qui ont été jugés convenables au service de Sa Majesté. Il a passé par toutes les charges de la *Chambre Consulaire de Nantes* et il se présente peu d'affaires de commerce sur lesquelles il ne soit consulté ou même choisi pour arbitre.

« Il est allié à plusieurs maisons distinguées dans la noblesse de Bretagne. Et il n'a pour enfants que trois filles. »

A la suite de cette démarche, Gabriel Michel obtint le droit de porter le titre d'écuyer et les armoiries suivantes : *d'argent au sautoir vairé et contrevairé d'argent et d'azur, chargé en cœur d'un anneau de gueules et cantonné de quatre étoiles du même.*

La branche aînée, dite de Tharon a, en outre, porté les titres de comte et de vicomte à la fin du XVIII^e siècle. Cette branche est maintenant éteinte et la preuve de ces titres ne nous a pas été rapportée.

B) *Hautes fonctions civiles et militaires*

a) *Civiles.* — L'obtention de la noblesse par les Michel était bien en rapport avec les hautes fonctions civiles et militaires qu'ils assumèrent à diverses périodes. En effet, à la *mairie de Nantes*, nous trouvons :

Pierre Michel (1663-1724), échevin ;

Jean Michel de Grilleau (1666-1727), son frère, échevin en 1710 et sous-maire de Nantes de 1712 à 1713, pendant la mairie de Julien Proust du Port-la-Vigne ;

Gabriel-Augustin Michel de Tharon (1753-1837), échevin de 1782 à 1784 et sous-maire de Nantes de 1784 à 1785 (mairie de Jean-Jacques Berrouette). Pendant cette mairie, le registre des délibérations des années 1784-1785 mentionne « les délibérations et emprunts divers pour la construction de la salle de spectacle, suivant les projets et devis présentés par M. Graslin. Elle était élevée sur la place qui porte son nom et fut brûlée le 24 août 1796. Augustin Michel n'était encore qu'échevin lorsque fut enregistré, le 8 avril 1784, le procès-verbal du baptême de son fils, nommé par la mairie au nom de la communauté : « Donatien-Pierre-Nantes ».

Mellinet signale qu'en 1784, la misère de la classe laborieuse atteignait ses dernières limites, lorsqu'un hiver rigoureux vint encore l'aggraver.

Au *Tribunal consulaire*, les Michel étaient bien représentés dans les rangs des juges-consuls. Nous relevons, en effet, dans ces fonctions :

Gabriel Michel de Grilleau (1635-1687) ;

ses deux fils : Pierre (1663-1724), et Jean (1666-1727), déjà cités comme échevins ;

et son petit-fils François-Augustin de Tharon (1713-1788).

Le tribunal consulaire était chargé de la représentation du commerce à Nantes, de la protection de ses intérêts et de la défense de ceux-ci vis-à-vis des pouvoirs constitués. Composé jusqu'en 1722 d'un juge et de deux consuls élus par l'assemblée des anciens consuls et des plus notables commerçants convoqués par le maire, les consuls furent à partir de cette date portés au nombre de quatre. Au point de vue judiciaire, le rôle du tribunal consulaire était surtout d'arbitrage dans les contestations commerciales, tandis que les événements de mer étaient réservés à l'amirauté.

Les juges-consuls étaient des personnages importants, jouissant de droits de préséance dans les cérémonies. Ils siégèrent à l'hôtel de ville jusqu'à ce que leur lieu de réunion fût transféré à la bourse.

Le consulat conduisait à l'échevinage : on peut le constater dans la liste des juges-consuls fournie par Renoul (1). Les plus notables armateurs furent tour à tour élus par leurs confrères au consulat et c'est dans le corps des anciens juges et consuls que la ville choisissait un grand nombre de ses échevins ; plusieurs même furent élus à la première magistrature.

Secrétaires du Roi. — Un autre moyen d'acquérir la noblesse — en dehors de l'échevinage — était, pour les riches commerçants, l'acquisition d'un brevet de conseiller secrétaire du Roi, moyennant finance ; mais l'hérédité n'était accordée qu'au bout de vingt ans. Ce brevet était très recherché et n'était accordé qu'aux gens d'un milieu

(1) *Le Tribunal consulaire de Nantes.*

riche et honorable. La charge consistait à copier quelques actes authentiques dans les bureaux du Parlement et ne rapportait à peu près rien. Le prix établi en était généralement de 55.000 livres ; mais ce devait être un prix de chancellerie, comme cela existe encore aujourd'hui pour les études notariales, ou les charges d'avoués, d'avocats ou d'agents de change. Le prix réel était bien plus élevé : il se tenait aux environs de 120.000 livres. Au bout de 20 ans d'exercice, la noblesse était acquise avec le titre d'écuyer.

Furent secrétaires du Roi : Jean et Joseph, fils de Jean-Michel de Grilleau, et François-Augustin Michel de Tharon.

Par ailleurs, leur frère et oncle Gabriel (1702-1765), qui fut directeur de la Compagnie des Indes, eut, entr'autres titres, celui de secrétaire du roi au Grand conseil. Le Grand conseil comptait au nombre de ce qu'on appelle les cours souveraines.

b) *Fonctions militaires.* — Les fonctions de secrétaire du roi étaient beaucoup plus honorifiques qu'effectives. Mais, à partir de cette époque, nous retrouvons certains membres de la famille Michel dans de hautes situations militaires où ils ont été à même de rendre de grands services à l'Etat.

C'est ainsi que Gabriel Michel, que nous avons déjà vu directeur de la Compagnie des Indes, fut en outre trésorier général de l'artillerie de France ; son neveu Pierre-François, de la branche de Tharon (1755-1835), fut fait maréchal de camp honoraire le 29 juin 1816.

On relève également dans la branche Tharon un enseigne de vaisseau, Augustin-Christophe (1818-1838), mort en mer sur le brick *Le Fabert*, en remplissant une mission aux Antilles en 1838.

La branche de Tharon est éteinte ; mais celle cadette de Grilleau est, de nos jours, représentée par le colonel de chasseurs en retraite Jean de Grilleau, commandeur de la Légion d'honneur avec dix citations.

C) *Terres*

Généralement l'acquisition de biens fonciers — surtout sous l'Ancien Régime où, comme on le sait, le titre était attaché à la terre — allait de pair avec les honneurs.

Les Michel n'y ont pas manqué et l'énumération est longue des domaines qu'ils ont acquis à diverses périodes (1) : la Garnison (paroisse d'Orvault), la Grignonaye, le Pas de la Haye, la Chesnais, la Poterie, Grilleau en Chantenay, Tharon, sur Saint-Père-en-Retz, la Hardière et la Justonnière en Mésanger, Doulon, le Verger, Chamballon, etc.

Deux de ces domaines méritent une attention particulière : Grilleau et Tharon, puisque leurs noms ont été portés par les deux branches de la famille. Le premier, *Grilleau* (Grillaud, Grillau ou Griau) faisait partie de ces fiefs et seigneuries de Chantenay, dont M. Orceau nous a tout récemment fait l'historique ; je n'y reviendrai que pour rappeler que les terres de la seigneurie de Grillaud étaient enclavées entre celles des Dervallières et du Plessis-la-Musse et voisines d'un prieuré bénédictin qui portait aussi le nom de Grillaud et était sous l'invocation de Sainte Catherine. Le Prieuré, au sujet duquel on ne possède guère de renseignements, dépendait de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé. La seigneurie de Grillaud comprenait un manoir du XVI^e siècle, qui existe encore, avec dépendances : boulangerie, pressoir, cellier, écurie, colombier, cours et jardins. À l'ouest, un coteau rocheux, couvert d'un bois de châtaigniers antiques, complétait l'ensemble. Cette hauteur, dénommée de nos jours parc ou butte de Grillaud, fut l'objet d'un lotissement en 1925 et 1926. Il y a plus de trente-cinq ans, une carrière fut ouverte sur le flanc méridional de la colline et l'on traça en 1893 l'avenue Maisdon-Pageot. Une partie du territoire de la seigneurie est devenue le parc de Procé ; une autre fut acquise par M^e Chaillou, notaire à Nantes, et devint les « Folies Chaillou ».

Gabriel Michel (1635-1687), banquier et juge-consul à

(1) Cornulier-Lucinière : *Dictionnaire des terres et seigneuries du comté nantais*.

Nantes, qui habitait la Fosse en Saint-Nicolas, se rendit acquéreur, en 1680, de la terre de Grillaud, auprès de la veuve de René de Montbourcher, Gabrielle Giraud. Le domaine demeura dans la famille Michel pendant tout le XVIII^e siècle ; en 1774, il était aux mains de Jean-Clément Michel (1751-1820) qui en fut le dernier propriétaire de ce nom, avant la vente comme bien d'émigré le 30 juillet 1791.

Enfin, *Tharon*, dépendant actuellement de la commune de Saint-Michel-Chef-Chef, ne fut acquis qu'en 1780 par François-Augustin Michel (1713-1788), armateur et juge-consul à Nantes ; il avait épousé, en 1752, Julie de la Villestreux et habitait avec sa femme l'hôtel de ce nom. Cette branche de la famille, dont les membres occupèrent de hautes situations (armateur, maréchal de camp, sous-maire de Nantes), prit non seulement le nom de Tharon, mais aussi le titre de comte ; il ne semble pas cependant avoir été créé de comté à son profit, dans cette région du moins.

D) *Alliances*

Il reste, pour terminer ce paragraphe, à dire un mot des alliances honorables et même brillantes, contractées au cours des ans par les Michel. Nous citerons :

d'Espinose, en 1661,
de la Villestreux, en 1752,
de Marbeuf, en 1757,
de Lévis-Ventadour, en 1762,
de Colleville, en 1779,
de Besné, en 1780,
d'Avaray, en 1800,
de Mauduit, en 1852.

Nous avons parlé plus particulièrement des alliances avec les Marbeuf et les Lévis-Ventadour, en raison de leur éclat et des tristes événements de la Révolution s'y rattachant.

Quant à l'alliance d'Avaray, non moins illustre, elle fut contractée en émigration à Londres, le 25 février 1800,

par Aimée-Julie Michel de Tharon (1783-1859), fille de Pierre-François Michel et de Sophie de Besné (1). Aimée-Julie avait épousé à pareille date Joseph-Théophile-Parfait de Bésiade, duc d'Avaray (1779-1859), frère puîné du favori de Louis XVIII. Fait lieutenant général et pair de France sous la Restauration, il eut de son mariage avec M^{me} Michel de Tharon, deux fils et une fille.

Paul MANCERON.

(1) Aimée était cousine germaine de Donatien-Pierre-Nantes Michel, filleul de notre ville et fils de son oncle, Gabriel-Augustin Michel de Tharon.